Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 23-24 (1993-1994)

Artikel: Médecine du corps et de l'âme à Genève

Autor: Porret, Michel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002514

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Médecine du corps et de l'âme à Genève

par Michel Porret

L'hôpital au XIXe siècle

Affinant ce qu'apporte la démographie historique, l'histoire de la santé, des pratiques médicales, des savoirs sur la maladie ou le vieillissement constitue un champ historiographique capital pour comprendre les sociétés anciennes ou contemporaines, ou pour évaluer les divers seuils de tolérance face à la douleur, à la maladie, à la mort. De même que la justice ou l'éducation, la médecine n'est pas autonome de la société dans laquelle elle fonctionne. Devant entretenir le souvenir des disparus, dont la mémoire est chérie au cimetière, la mort et ses rites sociaux du deuil appartiennent de la même manière à l'histoire des vivants, comme le prouve une belle enquête anthropologique consacrée à douze ans de thanatologie genevoise[1].

Ces affirmations donnent sens à une foison d'études originales, parues depuis 1990, toutes consacrées par des chercheurs genevois ou étrangers à illustrer dans l'histoire locale cette discipline de l'histoire de la médecine que Jean Starobinski enseigna dans une perspective universelle durant de longues années à la Faculté des lettres de l'Université[2]. Médecine, pathologie individuelle et sociale, santé publique et privée, institutions hospitalières, sociologie de leur personnel, pratiques médico-légales: le champ ouvert est immense. En dehors des travaux classiques consacrés pour l'Ancien Régime genevois à la démographie, à l'histoire économique ou politique, cette nouvelle donne historiographique renouvelle l'histoire de Genève dans une approche universalisante, puisque ces chercheurs valorisent leurs sources dans la perspective d'une problématique qui ne peut se réduire à la dimension de l'histoire locale. Labourant

1 Nouveaux itinéraires Amoudruz, I, *La mort et l'oubli, 12 ans de thanatologie et le regard de deux photographes Teuvo Leiti et Johnathan Watts*, pub. sous la dir. de Bernard Crettaz, François Morisod, Musée d'ethnographie, Genève, 1995.

2 «Entretien avec Jean Starobinski (à l'occasion de son 70e anniversaire)», par Vincent Barras, *Médecine et hygiène*, 48, 1990, pp. 3924-3927, 3400-3402.

la vaste problématique des mentalités, des savoirs et des usages médicaux que Michel Foucault ouvrit il y a une trentaine d'années dans son histoire généalogique des techniques de contrôle du corps, ce renouvellement de l'historiographie genevoise concerne l'Ancien Régime, où la santé individuelle, comme le souligne emphatiquement Frédéric SARDET, est définie comme «une question de morale individuelle»[3], ainsi que le XIXe siècle, lorsqu'elle est évaluée, selon Vincent BARRAS, à l'aune d'une politique d'hygiène publique, que préconisent les élites libérales et que soutient le pouvoir médical devenu omniprésent[4]. Par ailleurs, en préambule d'une grosse thèse consacrée à l'histoire sociale du mouvement ouvrier à Genève au début du XXe siècle, Charles HEIMBERG a brossé la biographie intellectuelle du militant genevois Adrien Wyss (1856-1938), qui, entre les deux siècles, ajouta à sa pratique de tribun socialiste celle d'un médecin de la classe ouvrière pour qui la santé de celle-ci est une condition impérative de son émancipation[5].

Dirigé par François WALTER, un volume collectif résultant d'un colloque tenu à Sion, propose des contributions de qualité inégale sur l'histoire sociale des «soins infirmiers» au XIXe siècle. Le directeur de ce travail collectif établit un modèle comparatif (Genève, Soleure, Zurich) pour évaluer, autour de l'hygiène et de la spécialisation spatiale, ce qui contribue à médicaliser dès 1800 environ l'univers hospitalier; celui-ci préfigure peut-être ce que deviendra l'«hôpital cantonal» à la fin du XIXe siècle. De son côté, après avoir rédigé une solide monographie de l'école valaisanne d'infirmières de Sion[6] et annonçant sa thèse qui est sur l'établi, Joëlle DROUX étudie cette même médicalisation («proto-médicalisation») de l'hôpital de Genève au XIXe siècle. Elle analyse

---

3 «Gens de lettres, correspondance et santé au XVIIIe siècle», *Equinoxe* (Revue romande de sciences humaines), automne 1992, *Médecine, lettres et politiques*, pp. 77-96.

4 «Pratiques de la santé et hygiène publique», *in* Alfred DUFOUR, Robert ROTH, François WALTER (éd.), *Le libéralisme genevois, du code civil aux constitutions (1804-1842)*. Actes du colloque organisé les 19, 20 et 21 novembre 1992, Bâle, Helbing et Lichtenhahn, 1994 (coll. Droit et histoire), pp. 231-251.

5 «Le parcours public du Dr Adrien Wyss, soignant, tribun socialiste et coopérateur», *Cahiers du mouvement ouvrier*, 10, 1994, pp. 68-85; «l'approche biographique et l'histoire du mouvement ouvrier, en quête de modèles ou d'histoires de vie éclairantes», *Traverse*, 1995/2: *Biographie - biographies*, pp. 35-43.

6 *L'École valaisanne d'infirmières de Sion (1944-1994). Une illustration de l'histoire sanitaire contemporaine du valais*, Sion, 1994, École valaisanne d'infirmières.

les relations conflictuelles qui existent entre l'institution et ses soignants, notamment ce «super-infirmier» qu'est l'interne[7]. Pour l'historienne, qui ailleurs a suivi la continuité des peurs collectives qui existent durant les épidémies de l'Ancien Régime et celle de 1831-1832 du *choléra morbus* en Suisse[8], la proto-médicalisation de l'hôpital, ajoutée à la spécificité spatiale et à sa politique d'hygiène, repose donc plus sur le rôle du personnel soignant, sa formation et son recrutement, que sur l'avancée des pratiques thérapeutiques.

L'Ancien Régime

En ce qui concerne l'Ancien Régime, nous disposons de la précieuse monographie de Léon GAUTIER, *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Genève, 1906 (MDG II, t. 10) qui étudie, dans un panorama large, «la tâche essentielle des anciens médecins genevois», notamment face aux épidémies (lèpre, peste), aux «charlatans», ainsi que leur investissement croissant dans la politique d'hygiène et de la santé publique à Genève au XVIIIe siècle. Pour la première fois dans l'histoire locale, GAUTIER, marqué par l'érudition de son temps, attirait l'attention sur un corps socio-professionnel en établissant notamment la liste quasi exhaustive des médecins, apothicaires et chirurgiens ayant exercé l'art d'Hippocrate à Genève entre 1235 et la fin du XVIIIe siècle.

Devenu introuvable, le travail pionnier de Léon GAUTIER trouve quelques échos dans l'étude de Cléopâtre MONTANDON consacrée à la sociologie des savants genevois[9], dans l'histoire socio-institutionnelle de l'Hôpital général[10], ainsi que dans le chapitre «pau-

7 François WALTER, «La proto-médicalisation de l'hôpital ou la définition d'une nouvelle spatialité durant la première moitié du 19e siècle»; Joëlle DROUX, «Soins infirmiers et médicalisation de l'hôpital au 19e siècle: les liaisons fiévreuses», tous deux *in Peu lire, beaucoup voir, beaucoup faire. Pour une histoire des soins infirmiers au 19e siècle* (Actes du colloque de Sion, 22-23 novembre 1991: *Soins et soignant-e-s entre médecine et société*), pub. sous la dir, de François WALTER, Genève, 1992.

8 «Continuité ou rupture avec l'Ancien Régime? Une grande peur dans les montagnes la Suisse et le *choléra morbus* (1831-1832), *in* Jacques BERCHTOLD et Michel PORRET (éd.), *La peur au XVIIIe siècle, discours, représentations, pratiques*, Genève, 1994, Droz, pp. 213-237.

9 *Le développement de la science à Genève aux XVIIIe et XIXe siècles*, Vevey, 1975, Delta.

10 Bernard LESCAZE (éd.), *Sauver l'âme, nourrir le corps. De l'Hôpital général à l'Hospice général de Genève, 1535-1985*, Genève, 1985.

vreté et assistance» rédigé par Laurence WIEDMER pour la grande synthèse sur l'économie genevoise de l'Ancien Régime publiée en 1990 par Anne-Marie PIUZ et Liliane MOTTU-WEBER[11]. Pourtant, en ce qui concerne l'histoire de la médecine à Genève avant le XIXe siècle, tout reste à faire, notamment si on considère que celle-ci doit obéir à une approche globale qui associe sa dimension culturelle et sociale, ou qui intégre l'histoire des pratiques et des savoirs rattachés à des traditions élaborées depuis la Renaissance à l'extérieur de Genève[12].

Dans une remarquable étude comparative qui démontre combien, dans l'Europe dès XVIe et XVIIe siècles, la criminalité traditionnelle trouve un terreau fertile en période d'épidémie, Alessandro PASTORE, professeur d'histoire moderne à l'université de Vérone (Italie) consacre des pages substantielles à la situation genevoise durant la peste du XVIe siècle[13]. Ce spécialiste de l'histoire de la médecine légale durant l'Ancien Régime compare la situation de Genève, étudiée aux sources primaires, avec celles de Fribourg et de Lausanne, avant d'aborder les pandémies qui ravagent alors le nord de l'Italie. Partout, en terres catholiques ou réformées, la peste stimule l'activité criminelle, fonctionne comme une «caisse de résonnance» des conflits sociaux et politiques. Attisant les peurs sociales du «morbide» qui prohibent «le meslinge des infects avec les sains», accentuant le «désordre public», l'épidémie libère des pratiques médicales et répressives qui se focalisent sur les comportements déviants (notamment sexuels), dont la poursuite deviendra routinière lorsque l'épidémie sera jugulée. Encore mal connu à Genève, le travail très fin de PASTORE éclaire en fait la manière dont les pratiques hygiénistes renforcent l'activité des tribunaux criminels et, par conséquence, la mainmise des autorités ecclésiastiques qui trouvent dans l'épidémie matière à renforcer leur morale culpabilisatrice voyant dans la peste un «fléau» divin s'abattant sur les pécheurs.

---

11 *L'économie genevoise de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime, XVIe-XVIIIe siècles*, Genève, 1990, Georg-SHAG.

12 Vincent BARRAS, «L'histoire de la médecine à Genève: de Daniel Le Clerc à l'Institut Louis Jeantet d'histoire de la médecine», *Cahiers de la Fondation Louis Jeantet*, Genève, 1991, 6, pp. 63-71.

13 *Crimine e giustizia in tempo di peste nell'Europa moderna*, Rome-Bari, Laterza, 1991.

Histoire des pratiques médico-légales

Dans sa thèse inédite, ainsi que dans une série d'articles écrits au plus près des sources judiciaires et de la doctrine médicale du siècle des Lumières, Vincent BARRAS évoque la construction au XVIIIe siècle d'une «préhistoire» de l'expertise psychiatrique, particulièrement dans les affaires d'aliénation ou de violence criminelle conduisant des individus devant les tribunaux genevois[14]. La «folie» ou la *furor* héritées du *jus romanum*, constituent des circonstances atténuantes de l'incrimination des «insensés» contre lesquels le Procureur général de la république réclame des peines privatives de liberté, ou alors signe un acte d'interdiction civile. Affirmant que le diagnostic de la folie est «plurivoque», puisque les médecins genevois mandés en justice l'attribuent à la fois à des pathologies physiques, à l'altération des tissus cérébraux, au déséquilibre humoral ou au «caractère vicieux», BARRAS met en évidence ici que le modèle foucaldien de l'«invention» médicale du fou autour des années 1790 mérite la vérification par l'archive judiciaire. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, ajoute l'historien de la psychiatrie genevoise, qui tisse ainsi un réseau conceptuel serré entre médecine et droit, l'expertise médico-légale est devenue routinière devant les tribunaux criminels: annonçant par son élaboration de la dangerosité mentale les concepts qui trouveront une «formulation stabilisée dans les théories freudiennes», elle oppose le pouvoir judiciaire à celui des médecins genevois qui portent le débat dans des revues scientifiques de notoriété internationale[15].

L'archive judiciaire constitue une source incomparable pour la construction d'un champ historiographique encore largement en friche: celui de l'étude des *pratiques médico-légales* avant le XIXe

14 Université de Genève (Institut universitaire de Médecine légale), Faculté de Médecine, *Cachots et remèdes. Histoire de quelques fous à Genève au XVIIIe siècle.* Thèse [dactylographiée] présentée à la Faculté de Médecine de l'Université de Genève [...], Thèse No 9105, Genève, 1989, 72 p. (direction Professeur J. Bernheim); «De quelques individus dangereux à Genève au XVIIIe siècle. Un exemple des rapports entre droit et médecine», *Cahiers de la faculté de médecine*, 17, déc. 1988: *Médecine et gestion du risque: l'urgence, l'accident, la dangerosité*, pp. 43-63; «Folies criminelles au XVIIIe siècle», *Gesnerus* (*Revue suisse d'histoire de la médecine et des sciences naturelles*) 47, 1990, pp. 285-302.

15 «Péripéties de la psychiatrie légale fin-de-siècle», *ibid.*, 48, 1991, pp. 485-501.

siècle[16]. A Genève, comme l'a calculé ailleurs BARRAS, entre 1700 et 1789, le taux des procédures judiciaires qui font l'objet d'une expertise médico-légale passe de 6% à 28%[17]. Si elle mérite encore un affinement qualitatif reposant sur une meilleure distinction de la nature des procédures criminelles, cette analyse de la médicalisation croissante du système pénal genevois, particulièrement marquée dans les affaires de criminalité sexuelle, d'empoisonnement ou de violence corporelle, met en évidence une dynamique de modernisation importante des institutions judiciaires. Selon Michel PORRET qui analyse le processus de constitution systématique des pratiques médico-légales depuis le XVIIe siècle (empirisme des sages-femmes visitant une femme violée, basses oeuvres des chirurgiens qui dissèquent, expertise des médecins qui pronostiquent), ce savoir contribue à limiter l'arbitraire des juges dans la qualification du crime et dans la motivation de la peine[18]. Dès 1738, par exemple, le Procureur général de Genève qui réclame contre les délinquants peut affiner la certitude de son réquisitoire en suivant notamment les expertises («verbaux») que signent les chirurgiens ou les médecins examinant une femme violée, un individu blessé ou un cadavre[19]. Lors de suicides, si l'expertise médico-légale est impérative pour écarter la thèse de la «malveillance» ou du meurtre, elle permet en outre de retenir la circonstance atténuante de la «mélancolie», «cette humeur noire qui conduit au tombeau» selon un médecin genevois du XVIIIe siècle. Le délicat diagnostic rétrospectif que peuvent établir les praticiens sur la scène de la mort violente met en lumière une pathologie individuelle, qui trouve parfois un

---

16 Vincent BARRAS, Michel PORRET, «Un aspect méconnu dans la modernisation du système pénal traditionnel: la mise en place des usages médico-légaux à Genève (XVIIe-XVIIIe siècles)», *International Association for the History of Crime and Criminal Justice Bulletin*, 18, 1993 (printemps), pp. 158-167.

17 «Hippocrate chez Justinien: lectures d'archives médico-légales genevoises du XVIIIe siècle», *Revue médicale de la Suisse romande*, pp. 1061-1066.

18 Michel PORRET, «Les réquisitoires des procureurs généraux de Genève au XVIIIe siècle», *Genèses*, 19, avril 1995: *Incriminer*, pp. 4-26.

19 Michel PORRET, «Viols, attentats aux moeurs et indécences: les enjeux de la médecine légale à Genève (1650-1815)», *Équinoxe (Revue romande de sciences humaines)*, 8, 1992 (automne): *Médecine, lettres et politiques*, pp. 23-43, ainsi que «Limiter l'arbitraire du juge dans la qualification du crime: l'enjeu des pratiques médico-légales à Genève au XVIIIe siècle», *in* Helmut HOLZHEY et Urs BOSCHUNG (éd.), *Santé et maladie au XVIIIe siècle* (Communications présentées à l'occasion de la réunion de la Société suisse pour l'étude du XVIIIe siècle, Berne, 1-2 octobre 1993), Amsterdam, Atlanta, Rodopi, *Clio Medica*, 1995, pp. 187-204.

relais puissant dans un univers de la faute où vivent maintes familles genevoises, riches ou modestes. Révélant ainsi l'anomie sociale du monde traditionnel et illustrant aussi comment la sphère familiale est investie par le personnel médico-légal, les dossiers judiciaires du suicide permettent d'étudier l'emboîtement existant durant l'Ancien Régime entre la justice, qui punit, et la médecine qui guérit. Péché ou crime dans toutes les sociétés traditionnelles, la conduite suicidaire est sensiblement médicalisée à Genève au XVIIIe siècle, notamment en cas de suicide juvénile ou de suicides de vieillards, ce qui conduit à sa lente dépénalisation de fait[20].

L'hôpital durant l'Ancien Régime

S'appuyant sur une historiographie qui étudie depuis une dizaine d'années les formes sociales que prend la vieillesse dans la société traditionnelle, Liliane MOTTU-WEBER examine la condition des personnes âgées de plus de 60 ans dans la société genevoise de l'Ancien Régime[21]. Croisant les sources classiques de l'histoire sociale, établissant la ventilation de la «caducité» par quartiers de la cité, cette étude confirme le modèle de la mort du vieillard dans le cadre de la famille nucléaire, élargie parfois à Genève à la présence de 3 générations. Affinant ce que l'on commence de connaître sur l'usage social de l'Hôpital avant le XIXe siècle, l'historienne explique par ailleurs qu'entre la fin du XVIe siècle et la fin du XVIIIe siècle, «la proportion de ceux qui meurent à l'Hôpital augmenta de manière spectaculaire, passant de 4,7% à 17%». Dans une «société

20 Après l'article pionnier de Laurent HAEBERLI qui vérifiait les hypothèses durkheimiennes concernant la surmortalité suicidaire en pays protestant («Le suicide à Genève au XVIIIe siècle», *in* Bernard LESCAZE (éd.), *Pour une Histoire Qualitative. Études offertes à Sven Stelling-Michaud*, Genève, Presses universitaires romandes, 1975), Michel PORRET, qui prépare une monographie sur les conduites suicidaires à Genève durant l'Ancien Régime, a déjà consacré plusieurs études socio-médicales à cette forme d'anomie sociale: «"Mon père c'est le dernier chagrin que je vous donne". Jeunes suicidés à Genève au XVIIIe siècle», *Ethnologie française*, 1992, *Corps, maladie et société*, pp. 61-78; «La «mort de la belle jeunesse» ou le suicide juvénile à Genève au XVIIIe siècle», *Gesnerus*, vol. 49 (1992), part. 3/4, pp. 351-369; «Solitude, mélancolie, souffrance: le suicide à Genève durant l'Ancien Régime (XVIIe-XVIIIe siècles)», *Cahiers Psychiatriques Genevois*, 16, 1994, pp. 9-21; «Mourir l'âme angoissée: les «Réflexions sur le suicide» de l'horloger genevois J.-J. Mellaret (1769)», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 42, I, janvier-mars 1995, pp. 71-90.

21 «Etre vieux à Genève sous l'Ancien Régime», *in* Geneviève HELLER (éd.), *Le poids des ans. Une histoire de le vieillesse en Suisse romande*, Lausanne, 1994, pp. 47-66.

fragile» comme l'était celle de l'Ancien Régime, il n'est pas étonnant par contre que la «notion de retraite» soit inconnue, même si certaines catégories sociales, quelque peu privilégiées (pasteurs, soldats), étaient au bénéfice d'une modeste rente les mettant à l'abri de la grande misère. Dans la société ancienne, la famille constitue donc une barrière contre le paupérisme absolu des vieillards, notamment pour les veufs qui ont vécu, selon la lettre de la loi civile genevoise, sous le régime juridique de la dot matrimoniale. Autrement, si la santé du corps et celle de l'âme le pemettent, si la «caducité» ne mène pas au suicide pour éviter une agonie dégradante[22], le vieillard dans la société de l'Ancien Régime est contraint de travailler jusqu'au seuil de la mort, survenue de manière progressive à l'Hôpital.

Parmi d'autres institutions qui sont censées juguler la question sociale, l'Hôpital général de Genève, fondé en 1535 sur le modèle de l'Aumône générale de Lyon, renforce durant le XVIIIe siècle le «second mythe» de la ville-État protestante: celui de la cité des Lumières, qui ajoute à sa culture cosmopolisante le label du progrès social, dont Michel PORRET esquisse les avatars dans le volume collectif consacré au savant Charles Bonnet[23]. Entre quartiers disciplinaires, foyer d'assistance, lieu précaire de soins et mouroir, l'Hôpital général constitue l'objet d'une enquête ambitieuse de Micheline LOUIS-COURVOISIER. Celle-ci expose combien les sources hospitalières, souvent exploitées dans le cadre d'une analyse microéconomique[24], sont précieuses pour aborder l'«aspect médical» d'une institution qui prodigue certaines formes d'assistance à tout «bon pauvre», corrige en enfermant des petits délinquants et devient un établissement de soins, dont la spécialisation spatiale s'accentue au cours du XVIIIe siècle (aliénés, vérolés). Dans une trilogie d'articles prolongeant un travail plus ancien consacré aux

---

22 Michel PORRET, «"Je ne suis déjà plus de ce monde": le suicide des vieillards à Genève aux XVIIe et XVIIIe siècles», *ibid.*, pp. 67-94.

23 «Genève républicaine au XVIIIe siècle: réalité des représentations et représentations de la réalité», *in* Marino BUSCAGLIA, René SIGRIST, Jacques TREMBLEY, Jean WÜEST (éd.), *Charles Bonnet savant et philosophe (1720-1793)*. Actes du Colloque international de Genève (25-27 novembre 1993), Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève, Genève, 1994, Éd. Passé Présent, pp. 3-17.

24 Anne-Marie PIUZ, «Archives hospitalières et économie régionale au XVIIe siècle», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie*, XIII (1966), pp. 283-296.

assistés du XVIe siècle et annonçant les points forts d'une thèse déjà bien engagée, l'historienne étudie notamment les critères de médicalisation de l'Hôpital (soins, lits séparés, hygiène, nourriture, «quartiers spécialisés», etc.), la biographie institutionnelle de ceux qui le dirigent (procureurs), mais surtout le servent (hospitalier, médecins, chirurgiens, sages-femmes, etc.)[25]. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime genevois (1798), cette institution, mise sous la houlette du Petit Conseil, est fortement liée au pouvoir religieux par le biais de la Compagnie des pasteurs, qui exerce sur les malades le réconfort de l'âme. Formé à Montpellier ou Edimbourg puisque Genève est dépourvue d'une Académie de médecine, le personnel médical reste soumis aux directeurs de l'institution (syndic, conseillers, pasteur), qui rédigent les billets d'entrée des malades et évaluent les choix thérapeutiques à l'aune parfois de la moralité du patient. S'il trouve pourtant une autonomie croissante face à la hiérarchie politico-religieuse de l'institution, notamment en brandissant le secret médical, le corps médical qui oeuvre dans celle-ci ne suscite pas, selon Micheline LOUIS-COURVOISIER, une véritable politique de santé publique, laquelle est tributaire du Petit Conseil (inoculation des enfants hospitalisés en 1783). A ce propos, comme l'historienne le suggère en filigrane, il conviendra d'établir avec plus de certitude les modèles thérapeutiques et les savoirs médicaux que les médecins genevois formés à l'étranger introduisent dans le microcosme genevois. Pouvant recevoir en urgence des blessés, l'institution hospitalière joue surtout le rôle de gardien de la «morale publique», même si l'action du *visiteur des morts* permet parfois d'endiguer des foyers épidémiques, dont la jugulation appartient pourtant dès 1628 à la Chambre de la Santé, qui ne s'ouvrit qu'en 1795 aux directeurs de l'Hôpital!

«Régulateur social» d'une petite cité dans laquelle le volontarisme protestant trouve force dans celui des Lumières, l'Hôpital général au XVIIIe siècle révèle dans le cadre local ce que l'on con-

25 «L'Hôpital général et ses assistés (1535-1555)», *in* Bernard LESCAZE (éd.), *Sauver l'âme, nourrir le corps. De l'Hôpital général à l'Hospice général de Genève (1535-1985)*, Genève, 1985; «Les archives hospitalières genevoises et l'histoire de la médecine sous l'Ancien Régime», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie*, 1991, pp. 3-11; «La *Discipline* à l'Hôpital général de Genève: un bâtiment ou un concept», *Equinoxe*, 11, printemps 1994: *Discipline: usages, figures*, pp. 77-92; «L'Hôpital général de Genève de 1780 à 1798: quelques indices de médicalisation», *Gesnerus*, vol. 51 (1994), part. 1/2, pp. 45-65.

naît pour l'Angleterre ou les Pays-Bas: la place croissante du pouvoir médical, la médicalisation des soins, dont Micheline LOUIS-COURVOISIER établit avec finesse la genèse lente, une politique d'hygiène publique plus soutenue. Évoquant par exemple les critères d'hospitalisation que retiennent comme licites les directeurs, cette enquête amènera une connaissance essentielle sur la cité genevoise, notamment en ce qui concerne sa morbidité, la nature des pathologies qui affectent une population dont le niveau de vie ne cesse, progressivement, de s'améliorer au cours du XVIIIe siècle. L'histoire de cette modernisation médicale en devenir devra évidemment évaluer la manière dont le corps médical a dû vaincre les préjugés de l'Église, pour qui la maladie est pensée tard dans le siècle comme la manifestation culpabilisatrice du courroux divin.

Piaget avant Piaget

Renouvelant ainsi dans la longue durée l'historiographie locale en insérant celle-ci dans la problématique générale d'une histoire culturelle de l'émergence du pouvoir médical depuis la fin de l'Ancien Régime, ces études dues principalement à la jeune génération des chercheurs genevois, ne mentionnent peut-être pas assez les liens spécifiques existant entre l'éthique protestante et l'utilitarisme médical, même naissant. Cet attachement durable de la culture protestante à la médecine du corps et surtout de l'âme donne sens à la brillante biographie intellectuelle que Fernando VIDAL, spécialiste de la psychologie empirique de Charles Bonnet et des sciences cognitives au XVIIIe siècle[26], consacre au jeune Piaget (1896-1980) né à Neuchâtel. Basant son enquête sur l'autobiographie *Recherches* que Piaget rédige en 1950 et publie en anglais en 1952, soulignant la dette de celui-ci envers Bergson, dénudant les influences religieuses, politiques et philosophiques du savant, VIDAL dévoile comment celui-ci, adolescent et amateur de sciences naturelles, construit jusqu'en 1918 un modèle de développement intellectuel à venir, auquel, adulte, il va se plier afin de confirmer son «désir messianique de réformer le monde» de la connaissance[27].

---

26 «La psychologie de Charles Bonnet comme «miniature» de sa métaphysique», *in* Marino BUSCAGLIA, René SIGRIST, Jacques TREMBLEY, Jean WÜEST (éd.), *Charles Bonnet savant et philosophe (1720-1793)*, *op. cit.*, pp. 43-50; «La place de la psychologie dans l'ordre des sciences», *Revue de synthèse*, IVe série, Nos 3-4, juillet-décembre 1994, pp. 327-353.

27 *Piaget before Piaget*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, Londres, 1994.

Cette attention portée à sa propre précocité intellectuelle par l'homme qui s'attacha à renouveler l'approche philosophique de l'épistémologie, montre un individu étudiant les «fondements des croyances religieuses et du savoir, mais immergé dans les questions sociales et politiques, activement engagé dans des groupes chrétiens ou socialistes». La biographie du jeune Piaget, comme le suggère VIDAL dans ses conclusions, révèle surtout un combat rationnel tentant de réconcilier la science et la foi, même si plus tard le savant élabora une explication «biologique» de la connaissance.

Plus largement, au-delà de l'évocation pertinente du «contexte protestant» entourant les années de formation et renforçant le désir de changer le monde, le beau livre de VIDAL offre aux historiens, non spécialistes de l'oeuvre piagetienne, une occasion précieuse de méditer sur le genre littéraire de la biographie exemplaire que de nombreux individus élaborent au moment d'évaluer leur oeuvre ou de leur donner une cohérence morale, puis philosophique. La constitution culturelle de l'autobiographie exemplaire du savant, *né savant*, que réalise Piaget, et à laquelle dans une finalité utilitaire il se soumet, livre peut-être une clef épistémologique de son système explicatif du développement de l'intelligence enfantine, à quoi il consacra la partie majeure de son oeuvre de psychologue, cet *Homme illustre* de notre modernité.